

Aromatic residue

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission:17/11/2010

Date de révision:02/12/2010

Version: 0.1

SECTION1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Substance
 Nom : Aromatic residue
 Nom commercial du produit : Aromatic residue
 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486485-25-0030
 Code du produit : 664, SDS # - PbR0119
 Synonymes : Carbon black feedstock
 RARO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/préparation : Fabrication de substances
 Semi-produit
 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement
 Revêtements
 Bâtiment et travaux publics.
 Travaux routiers
 Carburants
 Lubrifiant

1.2.2. Usages déconseillés

Pas de donnée fiable disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Petrobras International Braspetro B.V. – PIB BV
 Prins Bernhardplein 200, 1097 – JB Amsterdam
 The Netherlands

Toutes les communications doivent être adressées exclusivement à l'adresse suivante:

Petrobras Europe Ltd
 4th Floor, 20 North Audley Street
 London W1K 6WL – United Kingdom
 Fax number: +44(0) 20 7355 8750
 E-mail: reach@petrobras.com.br

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : En cas d'urgence chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, les services de CHEMTREC sont joignables 24 heures sur 24 aux États-Unis et au Canada: 1-800-424-9300
 En dehors des États-Unis et du Canada (les appels en PCV sont acceptés): 1-703-527-3887

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 1 251 51 51

SECTION2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Carc. 1B H350

Termes exacts des phrases H, voir sous section 16.

2.1.2. Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Carc. Cat. 2; R45

Texte clair des phrases R, voir sous section 16.

2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

L'inhalation peut affecter le système nerveux et provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des faiblesses, une perte de la coordination et l'inconscience.

Aromatic residue

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques (CLP) :



GHS08

CLP Mention d'avertissement : Danger
Consignes en cas de danger (CLP) : H350 - Peut provoquer le cancer.
Consignes de sécurité (CLP) : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux..

2.2.2. Étiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



T - Toxique

Phrases R : R45 - Peut provoquer le cancer
Phrases-S : S36 - Porter un vêtement de protection approprié
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
S53 - Evitez l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation
S23 - Ne pas respirer les aérosols
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage
S23 - Ne pas respirer les vapeurs
S23 - Ne pas respirer les fumées
Phrases extra : Réservez aux utilisateurs industriels et professionnels.

2.3. Autres dangers

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Résidus (pétrole), craquage catalytique	(n° CAS)92061-97-7 (No CE)295-511-0 (Numéro d'identification UE)649-043-00-2	0 - 100	Carc. Cat. 2; R45
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Résidus (pétrole), craquage catalytique	(n° CAS)92061-97-7 (No CE)295-511-0 (Numéro d'identification UE)649-043-00-2	0 - 100	Carc. 1B, H350

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

Aromatic residue

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever vêtements et chaussures contaminés. Bien rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes et consulter un médecin. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Des rince-oeil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après ingestion	: Ne pas provoquer de vomissement. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: En cas d'exposition répétée ou prolongée : Vertiges, maux de tête, nausées. Vision trouble. Ivresse. Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification. Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses. Peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'inhalation du produit peut provoquer une pneumonie de nature chimique.

SECTION5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:	: dioxyde de carbone (CO ₂), poudre chimique sèche, mousse. Brouillard d'eau.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Combustible. Le monoxyde de carbone peut se former par combustion incomplète.
Réactivité	: Produits de combustion dangereux. Oxydes nitriques (NO _x). Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂). Oxydes de soufre. hydrocarbures. Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs oxydes de phosphore.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un équipement de protection adéquat. Cf. chapitre 8.
Autres informations	: Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri.

SECTION6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Cf. chapitre 8.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Ne pas fumer.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: S'il y a risque de présence de résidus de produit, porter une tenue protectrice imperméable complète, des gants et des bottes. Lunettes à coques. Protection des voies respiratoires.
Procédures d'urgence	: Ne pas fumer. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas rejeter dans les égouts. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Ne pas déverser dans les eaux de surface. Éviter tout contact avec eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Aromatic residue

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour rétention : Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge. correctement étiqueté. Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes.
- Procédés de nettoyage : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas enlever avec les ordures ménagères. Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Autres informations : Eliminer le produit conformément aux réglementations locales. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- mesures techniques: : Assurer une aération suffisante. Relier les appareils à la terre. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles).
- Condition(s) de stockage : Entreposer en un endroit bien ventilé. Conserver à température ambiante normale. pression normale (101,3 kPa). Eviter toute source d'ignition.
- Produits incompatibles : Agents oxydants forts.
- Matériaux incompatibles : Oxydants puissants.
- Lieu de stockage : Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas de donnée fiable disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une aération suffisante.
- Protection des mains : Utilisez des gants en Néoprène ou en caoutchouc.
- Protection oculaire : Porter un équipement de protection du visage.
- Protection de la peau et du corps : néoprène/caoutchouc naturel. Tablier de protection. Bottes.
- Protection voies respiratoires : Un appareil respiratoire autorisé pour les vapeurs organiques, à adduction d'air ou autonome est obligatoire lorsque la concentration des vapeurs dépasse les limites d'exposition admissibles. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire.

Aromatic residue

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	: Liquide
Couleur	: opaque. Foncé(e).
Odeur	: Solvant.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de solidification	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 93 °C
Vitesse d'évaporation rel. à l'acétate butylique	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1.01 g/cm ³ @ 20°C
Solubilité	: Soluble dans les solvants organiques. Eau: insoluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: 487 °C
Viscosité	: 45 SSU @ 98.9°C

9.2. Autres informations

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Produits de combustion dangereux. Oxydes nitriques (NOx). Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes de soufre. hydrocarbures. Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs oxydes de phosphore.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de donnée fiable disponible.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrocarbures à faible poids moléculaire et leurs produits d'oxydation.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Carcinogénéité : Peut provoquer le cancer.

Aromatic residue	
DL50 orale rat	4300 mg/kg (données bibliographiques)
ATE (par voie orale)	4300 mg/kg

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles : Atteinte du foie. Ce produit ou ses émissions peuvent altérer l'hématopoïèse dans la moelle et aggraver ainsi des affections existantes de la moelle osseuse. IARC groupe 2B (pourrait être cancérigène pour l'homme) ". Aberrations chromosomiques dans les cellules mammaires: Des informations sur la mutagenéité in vivo sont disponibles.

Autres informations : Ce produit ou ses émissions peuvent affecter les tissus reproducteurs/génétiques.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Aromatic residue

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

12.2. Persistance et dégradabilité

Aromatic residue

Persistance et dégradabilité	Ce produit présente un faible potentiel de dégradation et il est donc susceptible de persister dans l'environnement.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aromatic residue

BCF autres organismes aquatiques 1	5000 (estimé)
Log Kow	6-11

12.4. Mobilité dans le sol

Aromatic residue

Mobilité au sol	Faible mobilité (sol).
Log Koc	2.02 (estimé)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas de donnée fiable disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° UN : 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Description document de transport : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.3.1. Transport par voie terrestre

Classe (ADR) : 9 - Matières et objets dangereux divers
Danger n° (code Kemler) : 90
Code de classification (ADR) : M6
Étiquettes de danger (ADR) : 9 - Matières et objets dangereux divers



Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Quantités limitées (ADR) : LQ07

Excepted quantities (ADR) : E1

14.3.2. Transport maritime

Pas de donnée fiable disponible.

14.3.3. Transport aérien

Pas de donnée fiable disponible.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Aromatic residue

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de donnée fiable disponible.

14.7. Transport en masse de marchandises selon l'annexe II du traité MARPOL 73/78 et selon le code-IBC

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de donnée fiable disponible.

15.1.2. Directives nationales

Symboles de danger

:



T

Phrases R

: R45 - Peut provoquer le cancer

Classé comme dangereux selon les critères des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Phrases-S

: S36 - Porter un vêtement de protection approprié
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
S53 - Evitez l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation
S23 - Ne pas respirer les aérosols
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage
S23 - Ne pas respirer les vapeurs
S23 - Ne pas respirer les fumées

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de donnée fiable disponible.

SECTION 16: Autres informations

Sources de données

: PETROBRAS. FDS.

Abréviations et acronymes

: ASTM - American Society for Testing and Materials . CLP - Classification, l'étiquetage et l'emballage. EC: Communauté Européenne. EEC: Communauté Économique Européenne. SDS - Fiche de données de sécurité . CSR: Rapport de sûreté chimique. GHS - Système général harmonisé. REACH: L'Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.

Teneur en taux de R-, H- et EUH:

Carc. 1B	Catégorie 1B - Cancérogénicité
H350	Peut provoquer le cancer.
R45	Peut provoquer le cancer

Les informations données dans cette fiche signalétique de sécurité de produit sont basées sur les connaissances actuelles et sont considérées comme étant complètes et exactes. Elles décrivent le produit aux seules fins d'exigences sanitaires, sécuritaires et environnementales, et ne doivent en conséquence être utilisées qu'à titre indicatif. Les données se rapportent à un produit spécifique et peuvent ne pas être valides pour une utilisation en association avec d'autres produits. Il est du devoir de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de manière sûre et de se conformer aux lois et réglementations applicables. Petrobras décline toute responsabilité en cas de dommages ou de blessures résultant d'une utilisation anormale ou du non-respect des pratiques recommandées.